



Procès-verbal
CLHSCT

Direction
territoriale
Centre-Bourgogne
Secrétariat général

Date et lieu de la réunion : 02/03/2021 En visioconférence et audioconférence	Rédactrice : Régine Giret
Objet : comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail extraordinaire	
Participants :	
Représentants de l'administration : Titulaires : Bertrand Specq, Karine Simonnot Suppléante : Virginie Pucelle	
Représentants du personnel CFDT : Titulaires : Aurélie Bidoire, David Lagrange, Patrick Blanc Suppléant sans droit de vote : Benoît Jacotot, David-Philippe Pereira, Christian Lafolly,	
Représentants du personnel CGT : Titulaires : Franck Senée (secrétaire du CLHSCT), Suppléants avec droit de vote : Pascal Grosset, Xavier Kessler, Suppléant sans droit de vote : Alexis Guoyon	
Représentants du personnel FO : Titulaires : Mathieu Brochot Suppléants avec droit de vote : Thierry Berthier, Pascal Canterini,	
Représentant du personnel FSE: Titulaire : Daniel Sotty, Suppléant sans droit de vote : David Barret	
Membres de droit : Frédéric Boisson, conseiller prévention	
Experts administration : Carole Devallez, DUTI Corinne Lecocq SMAP Régine Giret SG Anne-Charlotte Kaupp-Kospiczewicz, SG Helene Poitou-Laird, conseillère technique de service social Ophélie Lafôret, assistante sociale Fabienne Thomas, assistante sociale	
Excusés : Lindsay Chan-Tung, secrétaire générale adjointe Didier Dieudonné, ISST Fabrice Charles, CGT Isabelle Lagrange, CGT Florian Rodot, CGT Cyrille Lejeune, FO Jean-Dominique Balland, expert	
Copie : /	
Ordre du jour	

1. Le tableau de suivi des décisions du CLHSCT.

Point pour avis

2. Approbation des comptes rendus du 16 décembre 2020 et du 11 janvier 2021

Points pour information

3/ Situation sanitaire liée à la COVID-19 et mesures prises au sein de l'établissement. (Pour information)

4/ Réorganisation des UTis Saône-Loire, Bourgogne, Nivernais-Yonne-organigrammes actuel et cible par macrograde. (pour information)

5/ Point d'information sur les habilitations et les obligations de formation et recyclage associées. (pour information)

6/ Bilan des accidents 2020 (pour information)

7/ Point sur les accidents de service depuis le 01/01/2021 (pour information)

8/ Questions diverses

Le Comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni le jeudi 2 mars 2021 à 9h30 sous la présidence de M. Bertrand Specq, directeur territorial. Ce CLHSCT extraordinaire est organisé en visioconférence et audioconférence compte tenu des mesures de confinement liées à l'épidémie de Coronavirus.

Le quorum est vérifié. Le CLHSCT peut se tenir.

Bertrand Specq demande s'il y a des déclarations liminaires.

La CFDT et la CGT procèdent à la lecture de leur déclaration liminaire (ci-jointes).

Bertrand Specq reprend les points soulevés dans les déclarations liminaires de la CFDT et de la CGT pour y répondre.

Bertrand Specq indique que sur la situation individuelle de l'agent évoqué par la CGT a bien été prise en compte par la direction et fait l'objet de toute l'attention nécessaire de la direction et des services.

Concernant l'UTI Nivernais-Yonne, Bertrand Specq rappelle qu'il s'agit de la fusion de deux cultures différentes. Il faut laisser du temps. Une réunion RST dédiée à l'UTI Nivernais Yonne a été mise en place. Bertrand Specq demande un peu d'indulgence envers les équipes qui sont fortement mobilisées car la situation est difficile. Bertrand Specq ajoute qu'il s'est rendu sur place et qu'une enquête a été lancée sur Tonnerre. Les agents ont été entendus, la situation semble moins grave fort heureusement. La mise en place des enquêtes CLHSCT doivent être mises en place à bon escient. Sur Tonnerre, 17 agents ont souhaité être auditionnés sur une cinquantaine d'agents. Bertrand Specq rappelle qu'une attention toute particulière est portée sur les situations individuelles. Mais Bertrand Specq ajoute, qu'il ne peut être dit que tout va mal partout.

Bertrand Specq précise qu'il y a plusieurs facteurs anxigènes, les uns liés à la crise sanitaires, d'autres liés à l'évolution au sein de l'établissement avec notamment les COP.

Bertrand Specq invite à lire les témoignages des agents qui sont souvent positifs. Bertrand Specq est bien conscient du mal-être de certains agents, mais tout n'est pas négatif. Bertrand Specq rappelle qu'une attention particulière est portée sur les situations individuelles qui nécessitent un accompagnement spécifique.

Virginie Pucelle ajoute que toutes les alertes individuelles portées à la connaissance de la direction sont traitées et suivies. Pour des raisons de confidentialité, un retour sur ces situations ne peut être fait en séance.

Concernant le CEMI Confluence, qui a fait l'objet de plusieurs déclarations en CLHSCT, Virginie Pucelle indique qu'elle s'est rendue sur les lieux le 10 février pour 2 réunions, l'une avec les encadrants, l'une avec l'ensemble des personnels. Des mesures d'accompagnement seront prises.

Virginie Pucelle rappelle qu'une réunion RST du 22 février dernier dédiée à l'UTI Nivernais-Yonne a été organisée permettant d'apporter un certain nombre de réponse en séance. Concernant les ISH, Virginie Pucelle précise qu'il n'y aura pas de remise en cause des ISH payées en 2020. En 2021, les plannings prévisionnels ont été notifiés, ils ne seront pas modifiés.

Concernant la question du passage des bateaux sur la pause méridienne en navigation à la demande, l'expertise est en cours avec Karine Simonnot pour savoir si le défraiement d'un repas peut être pris en charge sur la partie du temps en dehors de la période couverte par l'IHTS, dès lors que l'agent est en dehors de sa résidence administrative et sa résidence personnelle.

Virginie Pucelle indique que l'ensemble des sujets sur le secteur commercial sont compris, pris en compte et un suivi est mis en place.

La CFDT remercie la direction pour leur réactivité suite à la remontée d'alerte que la CFDT a faite. La CFDT rappelle qu'elle a sollicité une enquête fin 2019 sur ce secteur suite à plusieurs alertes. La CFDT ajoute qu'elle a alerté avant le transfert en août 2018, pendant et après le transfert. Il est dommage qu'il faille attendre fin 2020, début 2021 pour que les choses se mettent en place. La CFDT regrette que les agents qui proposent des solutions pragmatiques ne soient pas écoutés.

Bertrand Specq ajoute concernant la demande d'une enquête éventuelle sur le secteur de l'UTI Nivernais-Yonne, qu'il faut d'abord avoir épuisé l'ensemble des solutions. Ce n'est pas cependant une fin de non-recevoir. La situation sera réévaluée régulièrement.

La CGT alerte sur le courrier qu'elle a adressé au directeur, plusieurs agents étaient signataires de ce courrier. Dans ce secteur, il y a énormément de problèmes d'encadrement. Les relations conflictuelles sont quasi permanentes. La situation est très grave. La situation ne s'est pas améliorée malgré la visite de Virginie Pucelle. La CGT ajoute que le RI tour a généré une rigidité énorme dans son application.

Virginie Pucelle indique qu'une seule réunion ne suffit pas à régler tous les problèmes. Tous les sujets ont été notés et seront traités en lien avec la chaîne managériale. D'autres échanges réguliers seront organisés.

Virginie Pucelle insiste qu'il faut faire confiance à la chaîne managériale. Cela peut-être parfois compliqué sur ce secteur qui compile beaucoup de contraintes avec une offre de service soutenue à tenir et avec de nombreux postes vacants. Il est vrai qu'il faut tenir des plannings serrés avec des titulaires et des CDD exploitation. Un travail

d'optimisation de la tenue des postes est à faire entre les titulaires et les personnels en CDD.

La CGT indique que la situation est très inquiétante et alerte la direction.

Bertrand Specq répond que la direction se rendra nouveau sur site. Le message de la direction s'appuiera sur l'encadrement.

La CGT dénonce les discours de certains encadrants sur le terrain qui ne correspondent pas aux décisions prises en réunion avec la direction. Le problème est celui-là, les tensions sont multiples entre agents et encadrants en raison de cet état de fait.

Bertrand Specq indique qu'il se rendra lui-même au CEMI Confluence pour préciser les choses.

La CFDT a l'impression de revenir 10 ans en arrière. L'intelligence n'est pas que d'un côté. Cela fait 2 ans et demi que la CFDT alerte. La CFDT regrette de ne pas être écoutée. Elle n'accepte pas qu'il soit dit aux agents que ça peut être pire ailleurs. La DTCB est en souffrance. Lors des enquêtes, les agents ne s'expriment pas, ils n'osent pas. La CFDT demande les protocoles d'enquête. Il faut agir au plus vite, sur ce secteur c'est une cocotte-minute.

Bertrand Specq respecte ces propos et rappelle le respect qu'il accorde au dialogue sociale et à ses représentants comme à l'ensemble des agents de la DTCB. Bertrand Specq ajoute que les agents sont entendus, écoutés et respectés. Bertrand Specq ajoute que la direction ne nie pas les problèmes, des solutions sont mises en place, il faut continuer à avancer ensemble.

Bertrand Specq est très conscient de l'écart qui peut exister entre ce que veut faire VNF aujourd'hui et ce que veulent les agents.

La CFDT répond que dans l'état actuel de la DTCB, elle ne peut pas assumer ses missions. Le dialogue social risque de se durcir car on est aux prémices de ce qui va se passer. La CFDT dénonce également les actes de certains encadrants sur le terrain qui ne sont pas sanctionnés. Ces situations qui perdurent doivent cesser.

Bertrand Specq reconnaît que la situation est complexe. La marche de la modernisation est immense pour la DTCB avec des moyens en baisse. Mais l'objectif de la direction est que les positions se rapprochent. Il faut avancer ensemble.

La CFDT rappelle que pour le vote du COP il y a eu un vote unanime défavorable des organisations syndicales.

FO souligne que suite à la réunion RST d 22 février, il y a eu une prise en compte des remarques sur les ISH. C'est un point positif. FO alerte qu'il y a dans beaucoup d'endroits du mal être et que les sujets à traiter sont différents et nombreux. FO dénonce également dans certains endroits les problèmes managériaux qui génèrent et aggravent le mal être des agents. Il ne faut pas regarder que le grade des agents mais aussi les compétences de certains managers.

L'ordre du jour est abordé.

1/ Le tableau de suivi des décisions du CLHSCT. (pour information)

Régine Giret rappelle que ce document a été transmis à l'ensemble des membres. Il est fait lecture des décisions qui ont connu un avancement depuis le dernier CLHSCT.

Frédéric Boisson suite à la demande de la CFDT précise le contenu du questionnaire envoyé aux chargés de prévention pour connaître les situations qui posent un problème en raison notamment du manque de signalisation.

Frédéric Boisson en réponse à la CFDT ajoute qu'il y a eu un seul retour.

Xavier Kessler indique que ce nombre très faible de retour est assez surprenant compte tenu des problématiques signalées par les terrains. La date de retour est fin mars.

Il est convenu qu'une relance sera faite pour rappeler qu'une réponse est attendue pour fin mars.

Corinne Lecocq indique concernant la procédure de signalements d'accidents, qu'il a semblé opportun de faire un rappel plus global incluant au-delà des accidents et incidents graves, les accidents de service et les modes opératoires.

La CGT demande s'il sera indiqué à qui revient la charge de signaler l'accident et de faire remonter la fiche.

Corinne Lecocq précise qu'il va être effectivement redéfini le qui fait quoi accompagné des listes de diffusion des personnes à contacter.

Frédéric Boisson ajoute que les procédures existaient, il va être procédé à une remise à jour.

La CGT regrette que dans certains secteurs cela ne fonctionne pas.

Corinne Lecocq précise qu'une note signée du directeur qui rappellera la conduite et consignes à tenir en cas d'accident va être prochainement diffusée. Il s'agira de remobiliser les acteurs de terrain.

Concernant la mise en place d'une balu CLHSCT pour signaler les accidents, Frédéric Boisson fait retour du mode de fonctionnement de cette Balu à la DT Strasbourg. Le pôle prévention est chargé de faire les déclarations d'accidents. Des dérives ont été constatées avec la diffusion de données confidentielles. Des recadrages ont été nécessaires. Il faut également prévoir un agent en charge de cette balu. La DBTS compte environ 30 accidents dans une année. Pour la DTCB, le nombre d'enregistrement est entre 70 et 80. Ce système de balu n'est pas mis en place dans d'autres DT.

Frédéric Boisson rappelle la procédure pour la DTCB. Chaque fois qu'il en est informé, il crée un dossier sur GASPER et le secrétaire du CLHSCT en est instantanément informé. Chaque trimestre, au cours du CLHSCT, un point sur les accidents de travail doit être fait.

La proposition est donc de faire à chaque CLHSCT un retour systématique des

accidents, des causes, du suivi sur le trimestre écoulé. En cas d'accidents graves, il sera mis en œuvre la procédure spécifique prévue au règlement intérieur.

FSE demande s'il est possible de connaître les burn out professionnels et s'ils apparaissent dans les tableaux d'accidentologie.

Corinne Lecocq indique que le burn out professionnel doit être reconnu en tant que tel suite à la commission de réforme. Il y a actuellement 2 situations d'épuisement professionnel qui sont reconnus imputables au service et pour lesquels les agents sont placés en CITIS. (congé pour invalidité temporaire imputable au service).

Frédéric Boisson ajoute que ces burn out professionnels n'apparaissent pas dans le tableau. Frédéric Boisson ne dispose pas de déclaration d'accident de fiche de saisie manuel.

Corinne Lecocq précise que cela relève d'un autre processus que celui de l'accident de service proprement dit. Pour l'accident de travail, il y a un fait générateur daté qui est consigné comme la cause de l'accident.

Frédéric Boisson précise que dans le prochain bilan santé sécurité au travail présenté au prochain CLHSCT de mai, il sera complété d'indicateurs RPS qui vont être fournis par le siège.

La CFDT indique que cette balu CLHSCT était demandée aussi pour la sécurité des chantiers conformément aux dispositions de la circulaire. La CFDT ajoute que lors d'un accident, il doit être réalisé un arbre des causes. Le délai de trois mois pour mettre en place des mesures ne paraît pas efficace. La balu permettrait à l'ensemble des membres de connaître les RPS, les remontées des agents, afin de mettre en place rapidement des mesures efficaces.

Corinne Lecocq indique que la mise en place d'une balu se trouve confronter à deux difficultés que sont le risque d'une communication d'informations confidentielles et qui gère cette balu. Concernant la sécurité des chantiers, il s'agit d'un autre chantier avec la mise en place d'un nouvel outil qui doit intervenir sur le 1^{er} semestre 2021.

Frédéric Boisson ajoute que pour l'arbre des causes, il y a actuellement 8 agents formés. Dès qu'il y a un accident, un agent formé est envoyé sur les lieux.

Bertrand Specq ajoute qu'il n'est pas possible en séance de débattre de tous les sujets inscrits sur ce tableau de suivi comme si chacun point était inscrit à l'ordre du jour du CLHSCT. Cela n'est pas possible en terme de gestion de temps au vue du nombre des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Virginie Pucelle rappelle l'objectif de ce tableau de suivi qui est d'avoir la visibilité de l'état d'avancement des sujets. Il est demandé à chacun des membres du CLHSCT qui sont destinataires de ce tableau 15 jours avant la date du CLHSCT de prendre l'attache du pilote du sujet pour avoir des précisions sur le sujet, des éclaircissements ou pour solliciter que ce point soit inscrit à l'ordre du jour.

Bertrand Specq propose que cette méthode soit retenue. Il est pris note que sur le

sujet des accidents sera inscrit à l'ordre de jour du prochain CLHSCT. Bertrand Specq ajoute que des points qui soulèvent des questionnements peuvent également en amont de cette instance être abordés en RST.

Bertrand Specq invite les membres à transmettre en amont les questions qui se posent afin de pouvoir apporter les réponses en séance.

La CFDT demande ce qu'est le CITIS exactement et si les maladies professionnelles sont comptabilisées. La CFDT rappelle que la charge de travail reste et qu'elle est reportée sur les agents présents. La CFDT souhaite connaître ce que cela représente au niveau de la DTCB.

Corinne Lecocq donne les explications par rapport au CITIS. Il s'agit d'un congé spécifique pour invalidité temporaire imputable au service mis en place dans le cadre de maladie professionnelle. Tout agent qui se retrouve en arrêt de travail dans un cadre d'accident de service ou de maladie professionnelle imputable au service sera placé en congé pour invalidité temporaire.

Frédéric Boisson précise que le bilan hygiène et sécurité fait un bilan également sur les maladies professionnelles.

La CFDT remercie sur ces précisions.

En réponse à FO, Corinne Lecocq précise la durée du CITIS. Celui-ci n'a pas de durée maximale contrairement au congé maladie. Il est prolongé jusqu'à ce que l'agent soit en état de reprendre ou jusqu'à sa mise à la retraite. La commission de réforme est saisie au fil du temps pour une expertise.

La CGT demande les dates de visites de chantier pour Amilly et Marigny pour avancer sur le sujet.

Corinne Lecocq rappelle l'objectif était d'en échanger. A l'initiative des propositions de visites du secrétaire de CLHSCT, des dates sont fixées. Le conseiller de prévention n'est pas toujours associé à ces visites.

Il est convenu que les dates soient transmises afin que chaque organisation syndicale puisse se positionner et donner les noms de leur représentant.

La CGT demande la date de redémarrage du groupe RPS et qui sont les participants. L'état des actions prioritaires n'avance pas.

Anne-Charlotte Kaupp-Kospiczewicz indique que les invitations sont envoyées ce jour pour une 1^{ère} demi-journée. Concernant les actions prioritaires, il s'agit du groupe pilote. A la suite du groupe de travail RPS, le groupe pilote va être relancé avec identification de nouveaux pilotes suite au départ de certains d'entre eux avec priorisation actualisée des actions.

FSE demande la présentation des opérations immobilières qui était prévue au prochain CLHSCT.

Virginie Pucelle indique qu'effectivement ce sujet sera présenté à un CLHSCT dès lors

que la stratégie immobilière sera validée par le siège.

2/ Approbation des comptes rendus du 16 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 (pour avis)

Pour le compte rendu du 16 décembre 2020, la CFDT demande que soit ajouté en fin de compte rendu la phrase « que tous les points n'ont pas pu être abordés ».

Sous réserve des modifications demandées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Pour le compte rendu du 11 janvier 2021, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3/ Situation sanitaire liée à la COVID-19 et mesures prises au sein de l'établissement. (pour information)

Karine Simonnot présente les mesures sanitaires prises au sein de VNF. A VNF, il y a une stabilisation des cas COVID. Le taux de présentiel en février est d'environ 50 %. Le stock de masques est de 24 semaines.

La CFDT demande si les dotations vont être augmentées compte tenu que les masques tissus comme cela a été indiqué en CHSCT central ne seront plus utilisés.

Karine Simonnot répond que la dotation actuelle de masques prend en compte déjà les besoins quotidiens de masques chirurgicaux sans tenir compte des masques tissus. Il n'y a aucune difficulté de stocks.

Karine Simonnot poursuit par la présentation des évolutions réglementaires suite à la circulaire du 1^{er} ministre sur le renforcement du télétravail. Les mesures de prévention sont renforcées avec une actualisation des mesures de prévention VNF et des fiches COVID associées. Karine Simonnot rappelle la possibilité toujours en vigueur d'un retour d'un jour par semaine avec accord de sa hiérarchie dans le strict respect des gestes barrières avec une jauge de 4 m² par personne par pièce avec le port du masque chirurgical obligatoire et l'aération régulière des locaux.

Concernant les réunions, elles sont limitées à 6 personnes maximum en présentiel et doivent être exceptionnelles.

FSE demande comment ces règles peuvent être respectées dans certains sites tels les sites de Marigny le Cahouët, Vandennesse qui sont très exigus. Cette situation est rendue encore plus difficile avec une présence augmentée de personnels avec les saisonniers.

Virginie Pucelle indique que les chefs des UTI vont étudier avec leur manager la mise en place de pause méridienne décalée pour les agents ainsi que la possibilité d'utiliser d'autres espaces pour ces pauses. Virginie Pucelle rappelle qu'aujourd'hui la réglementation permet de manger dans son bureau.

FSE demande quelles sont les mesures prises pour l'arrivée des agents et comment faire dans des vestiaires trop petits.

Virginie Pucelle indique que l'une des mesures mise en place en 2020 et qui est reconduite est l'organisation de la prise de poste décalée pour les agents.

La CFDT fait remarquer que c'est beaucoup moins compliqué pour les collègues qui disposent de bureaux car il y a peu de personnels en même temps. Mais la

problématique se pose sur le terrain à l'embauche et aux repas. La CFDT rappelle qu'elle a alerté sur cette problématique qui est aggravée par des périodes de problèmes de chômage qui génèrent d'autant plus des regroupements d'équipe.

La CGT demande comment les horaires du matin et du midi peuvent être décalés sans décaler les bornes horaires des agents.

Virginie Pucelle indique qu'elle a demandé aux chefs des UTI d'identifier les sites compliqués en terme de capacité d'accueil et qu'il sera apporté des solutions adaptées au cas par cas dans le respect de la jauge des salles.

La CGT maintient que plusieurs sites ne sont pas adaptés pour accueillir plusieurs personnes. La CGT rappelle qu'elle alerte de cette situation depuis longtemps. La CGT s'étonne que depuis plus d'un an, aucune situation difficile n'ait été remontée par les chefs des UTI.

Virginie Pucelle indique qu'il est bien pris note de ces observations. Des solutions seront trouvées au cas par cas. Dans certains sites, les agents préfèrent se préparer chez eux ce qui évite la problématique des vestiaires.

La CGT indique que cela n'est pas suffisant. Lors de la passation des consignes, les réfectoires ne sont pas assez grands pour respecter 4 m² par agent.

Virginie Pucelle répond que cela repose aussi sur l'organisation du travail et rappelle la mise en place de brigades afin que ce soit toujours les mêmes agents qui travaillent avec les mêmes collègues.

La CGT indique que cela ne répond pas à la question posée.

FO propose pour trouver des solutions avec l'arrivée des saisonniers, que soient aménagés certains endroits avec des tables, chaises, tonnelles pour manger en extérieur.

Virginie Pucelle indique que c'est une solution qui mérite d'être étudiée avec les chefs des UTI.

La CGT demande si au PA de Joigny où les agents sont 9 dans le bungalow, cette situation a été solutionnée.

Virginie Pucelle indique qu'il a été demandé au responsable de l'UTI d'organiser des roulements.

La CFDT demande de quels moyens et outils la chaîne managériale dispose pour faire remonter ces problèmes car depuis un an les problèmes perdurent sans changement. La CFDT ajoute qu'il y a également de grosses difficultés pour disposer de suffisamment de voitures. Par exemple au CEMI d'Ouche, un véhicule vient d'être livré après deux ans d'attente. La CFDT demande comment en ayant depuis plusieurs années sur les sites de telles difficultés pour disposer de locaux corrects, de suffisamment de voitures, il est possible d'être meilleur aujourd'hui avec la COVID.

Virginie Pucelle indique que la chaîne managériale dispose de plusieurs relais, le courriel, l'instruction écrite, mais également il est demandé aux chefs d'UTI de faire des réunions d'encadrement et de favoriser les échanges.

La CFDT rappelle qu'il y a 3 ans, suite à de grosses difficultés au CEMI d'Ouche, Karine Simonnot était intervenue et avait préconisé la mise en place de réunions régulières mensuelles. LA CFDT déplore qu'à ce jour il n'y ait aucune réunion. Si en temps normal ce n'est déjà pas possible, comment cela va être possible en période de crise sanitaire. La CFDT ajoute qu'elle dénonce depuis des années cette coupure entre les consignes de la direction et les ordres de certains encadrants qui sont contraires.

Virginie Pucelle répond qu'il s'agit effectivement de problématiques managériales.

La CGT demande si la mise en place de plexiglass est un moyen qui permettrait d'être en deçà de la mesure de 4 m² quand les salles de repas sont trop exiguës.

Frédéric Boisson apportera la réponse ultérieurement après communication des dimensions de la salle et le nombre de personnes.

La CFDT indique qu'en CHSCT central, il a été indiqué que la jauge des salles devait être respectée même en présence de plexiglass.

Karine Simonnot conclut sa présentation et rappelle les procédures de nettoyage qui n'ont pas été modifiées depuis les dernières instructions. Concernant les formations, la règle est le distanciel. Pour les formations qui ne peuvent avoir lieu en distanciel, la jauge en présentiel est de 6 personnes maximum, soit 5 stagiaires et le formateur. Concernant les personnels vulnérables ils sont placés en ASA sanitaire avec un certificat médical. S'il y a un désaccord entre l'agent et l'employeur, la médecine de prévention peut être saisie. En termes RH, les procédures transmises le 18 juin dernier restent en vigueur.

La CGT demande des précisions sur l'utilisation des masques chirurgicaux par temps pluvieux.

Frédéric Boisson rappelle la réponse déjà apportée qui consiste à porter des visières pour éviter que le masque chirurgical ne soit mouillé.

La CGT indique que sur l'UTI Nivernais Yonne, il n'y a eu que 10 visières de distribuer. La CGT ajoute que la qualité des visières n'est pas bonne.

Frédéric Boisson invite la CGT à faire remonter ces informations sur la qualité de ces visières à Stéphane Marion afin de réajuster les équipements.

Il est convenu en séance que la CGT transmet son modèle de visière à SG pour commande.

4/ Réorganisation des UTis Saône-Loire, Bourgogne, Nivernais-Yonne-organigrammes actuel et cible par macrograde. (pour information)

Carole Devallez présente le point relatif à la réorganisation des UTis Saône-Loire,

Bourgogne, Nivernais-Yonne avec les organigrammes actuel et cible par macrograde. Ces documents qui ont déjà été présentés lors d'un précédent CLHSCT tiennent compte des différentes remarques faites. Carole Devallez présente donc les modifications apportées.

Concernant l'organigramme cible de l'UTI Saône-Loire, il a été ajouté les effectifs au niveau de la Seille, les macrogrades au niveau des chefs des CEMI et adjoint de CEMI pour Montceau et Digoin.

Concernant les organigrammes de Bourgogne ils ont été mis sous le même format que celui de l'UTI Saône-Loire, c'est-à-dire avec l'ensemble des postes au niveau des CEMI et les postes également au niveau des points d'appui. Le poste d'adjoint est modifié dans ses missions. Il est adjoint sur les missions de gestion hydraulique, exploitation, maintenance et chapotera l'ensemble des CEMI et CMS. Le référent gestion hydraulique est rattaché à cet adjoint. Il crée un poste d'adjoint administratif qui aura pour mission de chapoter l'ensemble des missions administratives, secrétariat, logistique, RH, domaine et sécurité prévention. Concernant l'UTI Nivernais-Yonne, l'organigramme a été modifié sur le modèle de celui de l'UTI Saône-Loire en affichant l'ensemble des postes des CEMI et des points d'appui ainsi qu'à la CMS. Sur l'organigramme modifié, il est affiché les postes modifiés créés et le nombre de postes vacants. Carole Devallez ajoute que cet organigramme cible tient compte de la proposition lors de la réunion RST du 22 février dédiée à l'UTI Nivernais-Yonne qui est que les deux CMS que sont le site de Joigny et le site de Saint-Martin soient pilotées par le même chef de CMS lui-même adjoint au chef du pôle de la maintenance spécialisée.

Virginie Pucelle précise que les sujets de l'UTI Saône-Loire et Bourgogne ont été soumis au vote lors du dernier CTUP. Concernant le point relatif à l'UTI Nivernais - Yonne, il est soumis pour avis du CTUP du 3 mars.

La CFDT indique qu'il n'a jamais été demandé par la CFDT que les deux ateliers soient scindés. La CFDT tient à ce qu'il soit noté que pour l'UTI Nivernais-Yonne ce n'est pas que sur la forme que ce n'est pas identique mais aussi sur la forme. La CFDT précise qu'une seule organisation syndicale a voté l'organisation des 2 UTIs.

La CFDT demande pourquoi sur les trois CEMI ingénierie sécurité, il est indiqué agent d'exploitation et non C2 ou C3.

Carole Devallez rappelle concernant l'UTI Bourgogne que ce projet de réorganisation a été présenté en 2 phases. Lors de la 1^{ère} phase, il a été présenté l'organisation de l'encadrement de cette UTI avec la création de ces 2 postes d'adjoint. Lors de la 2^{ème} phase, la chef de l'UTI va travailler sur la réorganisation et la professionnalisation de de ces filières métiers. La remarque de la CFDT est donc notée. Il faut être plus en cohérence dans cette 2^{ème} phase avec le macro-organigramme cible présenté.

Carole Devallez concernant la présentation de la CMS sur l'UTI Nivernais-Yonne, il est pris note des remarques, des éléments de réponse pourront être apportés demain lors du CTUP.

Sans question complémentaire, la séance reprendra à 14 heures après la pause déjeuner.

5/ Point d'information sur les habilitations et les obligations de formation et recyclage associées. (pour information)

Ce point est présenté par Corinne Lecocq.

Sur le bilan factuel des habilitations, concernant l'habilitation électrique elle est associée soit à des formations primaires soit de recyclage.

En raison de la crise sanitaire, des retards ont été pris, retard qui sera résorbé fin mars 2021.

Corinne Lecocq indique que tous les agents sur l'UTI Nivernais-Yonne vont être formés en matière électrique. Le retard pris en raison de la crise sanitaire est cours de résorption pour les formations. Le recyclage va suivre son cours sur l'année 2021.

Concernant les habilitations cela concerne les AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) qui sont soumises à une obligation de formation certifiante formation assurée par le GRETA (groupement d'établissement). Un peu de retard a été pris en raison de la crise sanitaire en 2020. Pour 2021, environ 50 agents vont être formés et habilités.

Les données sont accessibles à tous sur :

\\192.168.48.41\dtcb\0-E_DTCB\SECU_PREV\FORMATION\SUIVI DES FORMATIONS HS

La CFDT demande comment avec la COVID se passent les séances de formation ou de recyclage.

Corinne Lecocq répond que les formations sont autorisées en présentiel quand de par le type de formation, la présence est requise. Les groupes sont de 6 maximum y compris le formateur.

FO demande si la planification pour les formations et habilitations pour les saisonniers et les CDD est déjà organisée compte tenu du nombre de personnels que cela concerne.

Frédéric Boisson indique les UTI sont contactées pour recenser les besoins en formation spécifique, telles les habilitations électriques. Si les réponses arrivent rapidement, la planification en sera d'autant plus facile.

FO demande si une partie de la formation pour les habilitations électriques pourraient se faire en distanciel.

Virginie Pucelle indique qu'une réflexion est en cours avec la DRHM pour la mise en place de formation e-learning pour l'accueil des saisonniers. Le travail est en cours. Le délai de mise en œuvre opérationnel n'est pas connu actuellement.

La CFDT indique que dans le cadre de formations à distance les agents devront se rendre cependant sur site, disposer d'ordinateurs. Un accompagnement sera nécessaire pour l'appropriation de l'outil informatique. La CFDT demande des précisions sur les moyens d'organisation.

Frédéric Boisson répond qu'il s'agit d'un point qui a été soulevé dans le groupe de travail avec la DRHM sur la mise en place de formation e-learning.

La CFDT appelle à une vigilance sur l'intégration de ces temps de formation dans les plannings des saisonniers ou tout nouveau arrivant. Il faut anticiper. Cette information

doit être remontée aux chefs des UTI et encadrants.

6/ Bilan des accidents 2020 (pour information)

Frédéric Boisson fait la présentation des document transmis. Peu d'évolution sur le nombre d'accidents de travail entre 2019 et 2020. En 2019 65 accidents de travail/service dont 45 avec arrêt. En 2020, 57 accidents de service/travail dont 43 avec arrêt. 69 enregistrements ont été réalisés, chiffres sans grande évolution d'une année sur l'autre. 1 seul accident trajet domicile sans jour d'arrêt.

Ces chiffres sont à réactualiser. Les derniers éléments intervenus n'ont pu être intégrés. Le bilan des accidents définitif tiendra compte de ces dernières données.

Frédéric Boisson souligne que s'il n'y a pas d'augmentation sur le nombre d'accident, il y a une augmentation de la gravité par rapport à 2019.

Frédéric Boisson poursuit par un focus sur les principales activités impactées , prédominantes à la DTCB. Le constat est le suivant. Une augmentation des accidents liés à la maintenance verte, une diminution des accidents liés à l'exploitation, notamment en accompagnement de bateau et manœuvre d'écluse. Par rapport à 2019, il est noté une diminution du nombre total d'accidents sur ce groupe d'activités compensée par une gravité plus importante ayant pour conséquence une stagnation de sa représentation au final.

Frédéric Boisson poursuit par un focus sur les natures d'accident les fréquentes à la DTCB , que sont chutes de plain-pied, heurt-contact, manutention manuelle. En synthèse, ces trois types d'accidents représentent 93% de la totalité des jours d'arrêt. (88% en 2019). 1 accident de manutention manuel compte pour lui seul 342j, soit environ la moitié.

En volume global d'absence due aux arrêts de travail générées par les accidents, cela correspond pour 2019 à un total de 1765 jours, soit environ 8 ETP et pour 2020 c'est un total de 9,7 ETP.

Frédéric Boisson présente les chiffres pour les personnels saisonniers.

En 2019, il y a eu 302 contrats saisonniers. Ces personnels ont fait l'objet de 18 enregistrements d'évènements dont 3 incidents, 3 accidents sans arrêts, 12 accidents avec arrêt représentant un total de 114 jours soit 10,5%.

En 2020, il a été recensé 360 contrats saisonniers. Ces personnels ont fait l'objet de 22 enregistrements d'évènements dont 7 incidents, 7 accidents sans arrêts, , 8 accidents avec arrêt représentant un total de 101 jours .

Concernant la répartition géographique des accidents, c'est une juste indication qui ne témoigne en rien des conditions de sécurité, de travail ou autres selon les sites. La répartition peut bouger très vite.

Virginie Pucelle salue le travail de qualité réalisé par Frédéric Boisson.

La CGT est surprise par le nombre d'accident car en raison de la crise sanitaire il y a eu des périodes durant lesquelles il y avait moins de personnel sur le terrain. Les chiffres de 2020 sont par conséquent assez élevés par rapport à 2019.

Virginie Pucelle demande qu'il soit ajouté à ce document un paragraphe covid avec les périodes de confinement strict et de baisse de la navigation. Les chiffres 2020 sont en effet élevés au regard de ce contexte.

La CGT indique qu'elle est étonnée de la disparité des accidents par UTI. L'UTI Val de Loire compte 1 accident et l'UTI Bourgogne 17 accidents et l'UTI Nivernais-Yonne 14. La CGT pose la question si tous les accidents remontent.

Frédéric Boisson indique que le nombre des saisonniers est plus important dans ces deux UTI.

La CGT fait remarquer que le nombre de personnels concerné par un accident est plus important chez les titulaires que chez les saisonniers.

Virginie Pucelle indique que ce bilan sera partagé avec les chefs d'UTI et qu'il sera fait un point sur la procédure des remontées des accidents. Virginie Pucelle rappelle que l'UTI Bourgogne et l'UTI Nivernais-Yonne font partie des UTI dont la gestion est la plus complexe en termes de nombre d'ouvrages, de spécificité de gestion hydraulique.

Frédéric Boisson indique que beaucoup d'accident se produisent pendant l'entretien de contre halage qui ont pu être délaissés pendant plusieurs années. Leurs accès sont compliqués, beaucoup de débroussaillage, c'est souvent dans ces circonstances que se produisent les accidents.

La CGT indique qu'il aurait été intéressant de savoir comment la DTCB se situait par rapport à une DT dont la gestion d'exploitation est similaire, par exemple la DT Sud-Ouest.

Frédéric Boisson précise que la DTSO n'accompagne pas les bateaux. Une analyse pourra être faite à partir du bilan national SST.

La CFDT salue également le travail réalisé par Frédéric Boisson qui permet notamment de cibler les activités qui augmentent les risques.

FO demande s'il y a des appels pour être formateurs. Il serait bien de prévoir une campagne d'information. Concernant les accidents survenus lors de travaux de contre halage, il faudrait se poser la question des moyens, des outils à mettre à disposition pour effectuer ce type de travaux.

Frédéric Boisson indique que les plans de prévention doivent être adaptés et répondre de manière précise aux travaux envisagés.

La CGT fait plusieurs constats. Les chiffres sur l'année 2020 ne sont pas bons en raison de la période de confinement. Ils doivent être examinés sur 10 mois et non 12 mois. La CGT dénonce le manque de personnels sur des contre halages particulièrement détériorés. Concernant les formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), des formations ont été dispensées par l'intermédiaire du CEMI de Decize par un prestataire extérieur et qu'elles étaient de grande qualité. Cela peut être une solution en cas de besoin. La CGT dénonce également que les déclarations d'accident sont faites un mois après les faits. Il faut en identifier les causes car les procédures existent. La chaîne managériale doit être mobilisée et un rappel fait si nécessaire.

Frédérique Boisson indique que tout ce qui concerne la prévention de l'accident, des

consignes, les procédures vont être réexaminées.

La CGT demande des précisions sur l'assermentation. Une note de service du directeur général indiquait que la procédure d'assermentation était déléguée au directeur territorial.

Virginie Pucelle indique que l'assermentation concerne la conservation et la surveillance du domaine public fluvial et le respect du règlement de police de la navigation intérieure. Le décret est en effet paru qui donne compétence au directeur général pour assermenter son personnel et en faire la délégation auprès des directeurs territoriaux. Au niveau de la DTCB, les agents doivent obligatoirement en amont de l'assermentation recevoir une formation initiale. Cette formation initiale est assurée par le pôle juridique du service SDVE. La cible des agents formés et assermentés est les référents domaine et les encadrants. Virginie Pucelle indique qu'un point d'information sera fait pour un prochain CLHSCT qui précisera la cible, le contenu des formations, le planning et le calendrier des assermentations.

La CFDT demande si le tableau des accidents comprend l'ensemble des accidents.

Frédéric Boisson répond par l'affirmative dès lors qu'il a reçu une fiche à ce sujet.

La CFDT indique qu'au CEMI d'Ouche, il y a des écluses préparées à l'électrification mais cela n'est pas fait. La CFDT signale que les passerelles sont beaucoup plus hautes que les anciennes donc cela augmente le risque de chute, les vantelles sont très difficiles à monter car elles sont prévues pour être électrifiées et non montées à la main. La CFDT poursuit par le barrage de la rêpe qui est très dangereux avec des interventions de nuit pour lever des crémaillères à la lampe frontale et seul. Tout a été fait pour que ces écluses soient électrifiées trois ans après ce n'est toujours pas fait. La CFDT signale que ce problème a déjà été signalé à plusieurs reprises en CLHSCT. Malgré ces interventions, il n'y a toujours pas de réponse et rien n'est fait.

Virginie Pucelle indique que cette opération est maintenue au plan de relance. Elle est en haut du plan de charge du pôle technique de l'UTI Bourgogne. Des études de projet étaient à finaliser avant les travaux qui devront être réalisés avant juin 2023.

Frédérique Boisson en réponse sur la question des hauteurs de passerelles et du maniement des vantelles sur écluses, la DIMOA a été rencontrée pour expliquer le contexte, les contraintes.

FSE au sujet de prise de la rêpe, demande que deviennent les visseuses pour les grands barrages.

Frédéric Boisson indique qu'il s'agit d'activateurs portatifs thermiques et électriques. Les thermiques sont mal adaptés, trop lourds. Un seul retour positif.

7/ Point sur les accidents de service depuis le 01/01/2021

Frédéric Boisson présente les accidents de début d'année. Il y a 11 enregistrements en 2 mois dont 9 accidents avec arrêt qui ont généré 103 jours d'arrêt qui concerne l'UTI Val de Loire pour 1, 4 pour l'UTI Nivernais-Yonne, 1 pour l'UTI Loire-Seine, 2 pour l'UTI Bourgogne, 1 pour l'UTI Saône-Loire. 4 sur les 9 accidents concernent de la

manutention manuelle, 2 accidents concernent la maintenance verte, 1 concerne la surveillance de gestion hydraulique avec enlèvement d'embarques et 2 accidents concernent des interventions sur ouvrages. Sur les 11 enregistrements, 6 analyses ont été demandées. Pour information, 8 agents sont formés ce qui permet d'avoir un maillage au plus près du terrain.

Il y a également 2 incidents, c'est-à-dire qui n'ont pas nécessité d'arrêt de travail et pas de visite chez le médecin. Plusieurs éléments interrogent : le non-respect du port de la ceinture, la vitesse des véhicules. Un travail doit être engagé pour réfléchir sur les mesures à mettre en œuvre.

Concernant les consignes d'intervention sur les bateaux de manœuvre, elles sont également à revoir car des fiches d'intervention sur ouvrage ne sont pas finalisées. Un gros travail est à engager. MSP s'est proposé auprès des services pour être ressource pour établir une fiche d'intervention plus globale et adapter cette fiche en fonction des besoins. Frédéric Boisson indique que MSP n'a pas été appelé et les fiches ne sont toujours pas faites. Il y a également la problématique des consignes qui ne sont pas respectées.

La CFDT concernant les arbres de cause souligne que cela demande beaucoup de temps pour le faire. Il faut que la hiérarchie libère les agents qui sont mobilisés sur ce travail.

Virginie Pucelle demande en cas de difficultés de le signaler à Frédéric Boisson.

La CFDT demande si lors d'un accident plusieurs agents sont concernés, par exemple plusieurs passagers dans une voiture, combien d'accident sont déclarés.

Frédéric Boisson confirme qu'il y a une déclaration par personne.

8/ Questions diverses

Karine Simonnot apporte en séance les réponses sur les questions diverses qui ont été recensées.

Concernant la question relative à l'avancement des travaux du PA Amilly et plus particulièrement la sortie de secours. La visite du site a été réalisée par MSP avant l'occupation du site. Une consultation de la MSP pour la réalisation d'une passerelle desservant les ALGECOS a été réalisée.

Concernant la question sur les habilitations qui arrivent à échéance durant la période Covid (formation initiale ou recyclage). Durant la période Covid, la continuité a été assurée sur toutes les obligations de formation et de recyclage. Toutes les demandes, selon les remontées des chargés de prévention validées par les responsables d'UTI ont été honorées.

Concernant les questions relatives aux contrats des saisonniers :

Le nombre prévisible de recrutement est pour 2021 si confirmation de la dotation, entre 400 et 450 recrutements possibles. En 2020 environ 94 ETPT ont été consommés, ce qui représente 357 personnes recrutées.

La durée des contrats de 1 à 6 mois

Un point important et à noter. Selon les directives de la DRHM que ce soit des saisonniers ou des CDD exploitation, il n'y a pas d'astreintes.

Pour le secteur touristique/fret, les saisonniers sont uniquement embauchés sur les secteurs touristiques avec une saison de navigation.

Sur le secteur commercial de Confluence, des CDD exploitation sont recrutés.

Pour les missions il n'y a pas de changement, ce sont toujours les mêmes : la gestion du trafic avec notamment la manœuvre des ouvrages pour permettre la circulation des bateaux : écluses manuelles ou mécanisées, ponts mobiles, portes de garde,..., la supervision dans un poste de commande (PC), la surveillance des tunnels-canaux (commande des feux de signalisation, ventilation, supervision du passage des bateaux), l'aide à la navigation (assistance aux plaisanciers) notamment sur les réseaux automatisés, la communication avec les usagers.

Il y a également la maintenance de premier niveau et enfin la gestion hydraulique.

Concernant la question sur le suivi de la CMS de Saint-Martin, la CFDT reformulera sa question et la fera parvenir.

Concernant la question sur la diffusion des pilules d'iode sur les sites du CEMI de Briare et de St Satur celles-ci ont été diffusées.

Concernant la nouvelle norme sur les gilets de sauvetage et les délais pour une mise en application. Suite à la nouvelle directive européenne, une mise en conformité des gilets est en cours de déploiement. Le matériel nécessaire a été acheté (joints et système d'anti dévissage des bouteilles) et est mis en place dès les prochains contrôles. Le début des contrôles a commencé. Pour le CEMI Armançon s'est fait. C'est en cours sur Dijon.

La CFDT souhaite faire une remarque en terme de communication. La CFDT regrette la diffusion sur l'intranet d'agents qui travaillent sur une écluse en bordure d'eau sans les gilets de sauvetage. C'est très maladroit et brouille le message porté par la direction en matière de sécurité.

Concernant les vêtements de travail, Karine Simonnot indique qu'une note est en cours sur la répartition des crédits et du droit de tirage par lots pour chaque UTI. Le budget est en diminution malgré le fait que le nombre de saisonniers est à la hausse. C'est une problématique qui est remontée au siège.

Bertrand Specq ajoute qu'en crédits de fonctionnement la situation est tendue. La modernisation va également induire des coûts de fonctionnement plus élevés. Il faut tenir compte de cette situation.

Virginie Pucelle indique que le dialogue de gestion va avoir lieu prochainement avec notamment un travail de péréquation de moyens en direction territoriale. Ce travail est important car l'assiette de départ du budget de la DTCB n'est pas forcément correcte donc des baisses sur une assiette non correcte est encore plus dommageable.

La CFDT indique qu'un paquetage entier pour un agent titulaire c'est entre 800 et 900 € et c'est la même chose pour un CDD. Compte tenu de l'enveloppe attribuée pour les EPI, en attribuant un budget de 200 à 300 € pour les EPI des saisonniers, le budget des EPI de la DTCB est totalement consommé. La CFDT demande que le groupe de travail équipement soit réactivé.

Frédéric Boisson indique que le règlement intérieur mentionne les besoins de paquetage des saisonniers par type d'activité.

Corinne Lecocq indique qu'un groupe de travail national est relancé dans une volonté d'harmonisation des équipements pour les saisonniers en fonction des activités ainsi que pour les titulaires. Ce groupe de travail comprend un représentant de chaque DT. Ce groupe de travail se réunira le 6 avril prochain. Le groupe de travail à la DTCB pourrait être réactivé après les conclusions émises par le groupe de travail national.

La CGT rejoint la position de la CFDT sur les paquetages. La CGT demande la liste des sites Seveso de la DT afin que les agents soient informés des sites et des risques et des actions à mettre en place en cas de problèmes.

Corinne Lecocq indique que les sites SEVESO sont connus par le biais de sites DREAL. Il faut ensuite croiser de la donnée pour ensuite faire un recensement des implantations territoriales de la DTCTB concernées. Par manque de temps, ce travail n'a pu être initié. C'est un sujet qui est mis dans les priorités d'action au niveau de la mission sécurité défense au niveau national en 2021. C'est un travail qui va être donc être abordé en 2021. C'est un sujet qui sera porté par le service SPADES avec l'arrivée de la mission sécurité défense au sein de ce service.

La CGT souhaiterait que les saisonniers et les agents disposent d'une information facile d'accès. Il est compliqué pour les agents de se connecter aux sites de la DREAL pour identifier les lieux concernés. La CGT demande les délais pour la remise au norme des gilets de sauvetage car dans l'UTI Nivernais-Yonne, les gilets sont révisés en externe et certains sont partis en révision avant la parution de la nouvelle mise aux normes. La CGT a demandé si l'entreprise allait en tenir compte. La CGT indique qu'elle n'a pas eu de réponse précise. Par conséquent, la CGT souhaite savoir le délai pour la mise aux normes des gilets.

Frédéric Boisson indique que c'est lors du contrôle qui vient que cette mise aux normes est effectuée avec l'installation du nouveau matériel. Pour les prestataires extérieurs, Frédéric Boisson ne peut pas y répondre.

La CGT indique que la révision des gilets par des entreprises externes consomme la moitié de budget de l'UTI Nivernais-Yonne qui est de 30 000€. Le coût pourrait être beaucoup plus bas car l'UTI dispose d'agents formés. Cela permettrait de faire des économies et de permettre l'achat d'EPI.

Bertrand Specq demande à Frédéric Boisson d'expertiser cette situation particulière à l'UTI Nivernais-Yonne qui justifierait que cette révision soit faite en externe.

Frédéric Boisson indique qu'il avait déjà apporté sa réponse, la question ayant été posée à un précédent CLHSCT. Frédéric Boisson préconisait que la révision soit faite en interne puisque la DTCTB dispose d'agents formés. Ce serait une réelle économie pour l'UTI.

Bertrand Specq demande que cela soit mentionné au compte rendu.

La CGT signale que les agents sur Briare et sur Digoin n'ont pas les cartes vertes pour les véhicules mais seulement des photocopies. La CGT demande qu'il y soit remédié.

Karine Simonnot indique que la photocopie peut suffire. Les véhicules sont assurés par l'Etat. Il s'agit d'une assurance complémentaire. La demande est notée.

FO concernant les saisonniers indique qu'il en va de la crédibilité de la DTCTB de pouvoir équiper les saisonniers. Ils pourront faire leurs activités que s'ils sont équipés. Il ne faut pas non plus que l'achat des équipements pour les saisonniers soit fait au détriment des équipements pour les titulaires. Concernant la révision des gilets de sauvetage, c'est beaucoup plus cher de le faire faire en externe. FO demande qu'il soit envisagé pour les agents formés une gratification pour ce travail, une reconnaissance. Cela permettra de s'assurer du vivier d'agents formés.

La CGT indique qu'à Mailly tous les gilets de sauvetage sont en vérification en externe depuis le mois de février et les agents n'ont plus de gilets.

La CFDT rejoint la demande de FO d'attribuer une gratification.

La séance est levée à 16H30. Bertrand Specq remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

Le secrétaire du CLHSCT

Signé

Franck Senée

La secrétaire de séance



Régine Giret

Le président



Bertrand Specq

Déclaration préalable au CLHSCT

Dijon le 02 mars 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CLHSCT,

Lors des dernières instances, nous avons cru naïvement avoir été entendus, sur les problèmes d'exploitation, d'entretien ainsi que sur l'organisation du travail, notamment sur les l'UTI Nivernais-Yonne, et Bourgogne.

Or il n'en n'est rien sur le terrain.

Vos agents vont mal Monsieur le Directeur ! Votre DT va mal Monsieur le Directeur !

Les agents sont toujours dans la même situation : les modifications intempestives d'horaires, de plannings, les refus de panier, le refus des frais de déplacements, la non-prise en compte des heures supplémentaires, etc...

Déclarer « *c'est intolérable, nous allons rappeler les consignes* » devant les OS (organisations syndicales) et ensuite, lors d'autres situations, indiquer aux agents que quoiqu'il se passe « on soutient les encadrants jusqu'au bout » relève d'un **MANQUE CRIANT DE CONSIDERATION**.

La CFDT déplore le manque de réactivité ou de négligence de l'administration envers les alertes. Depuis des mois, voire plusieurs années, la CFDT dénonce régulièrement des situations des dérives de pouvoir, de « petites baronnies » sur des UTI et particulièrement sur celle transférée en 2018. La technique pour masquer les situations relève de l'agnotologie (littéralement « *science de la production d'ignorance* »).

Suite à notre rencontre en bilatérale, Monsieur le Directeur, nous avons cru obtenir de votre part l'engagement, qu'il y aurait des réunions avec les encadrants, les agents et des représentants de OS. A ce jour il n'en n'est rien.

La CFDT s'est particulièrement focalisée sur une UTI suite à de nombreuses remontées du personnel, mais ne doutons pas que des situations similaires d'excès d'autoritarisme existent et perdurent dans de nombreux endroits de la Direction. Pendant que l'on déblatère sur les virgules du RI, les erreurs sur les règles plus ou moins officielles suivant si l'on se situe à la DT, à VNF, au ministère, les personnels eux sont en souffrance.

Qu'attend-on ? Un drame, une atteinte à l'intégrité physique d'un individu envers sa personne ou envers d'autres ?

Que faut-il pour faire comprendre les situations ? un HASTAG « # balance ton... »

A la lecture du tableau des incidents/accidents, la CFDT dénonce les manques dans le suivis. Le nombre d'agression ne reflète pas la réalité de terrain.

Nous constatons que le nombre d'enregistrement est en diminution de 2019 à 2020 mais qu'il est en augmentations pour les saisonniers.

On remarque aussi que les chutes de plain-pied ont chuté de 56 % à 23 % dans le même temps alors que les accidents en maintenance verte ont grimpés de 18 à 58%.

Que penser ? Sans se confondre entre corrélation et causalité, il faut quand même s'interroger sur ces chiffres. Qu'en sera-t-il demain, quand nos personnels seront affectés principalement à des

taches de maintenance ? Et que la part majoritaire des emplois sera assurée par des saisonniers ou CDD ?

(Multiplicité des contrats courts, non renouvelés, qui laissent des personnels parfois peu expérimentés se débrouiller seuls sans encadrement)

La CFDT note une diminution des accidents sur l'ensemble des UTI à l'exception de la seule UTI Nivernais-Yonne qui a presque triplé son pourcentage du nombre d'accident.

La CFDT magnanime, soulève des avancées obtenues notamment sous l'insistance des agents et des OS notamment :

- le sujet d'une réimplantation des agents sur le site du 42 d'Epizy, sans aucune garantie de durée au demeurant.

- La CFDT relève des avancées sur la prise en compte de l'abracadabrantissime histoire des retenues sur salaire des agents d'un CEMI suite aux plaidoiries ubuesques du chef d'UTI.

La CFDT réitère une nouvelle fois l'incohérence structurelle des organigrammes proposés :

- l'UTI Saône Loire se rapproche le plus de l'UTI type avec un système en semi étoile.

- l'UTI Bourgogne en étoile et toutes les pôles sous la tutelle du chef d'UTI.

- l'UTI Nivernais-Yonne en système horizontal avec tous les pôles sous le chef d'UTI et son adjoint.

La CFDT découvre la modification du poste d'adjoint de la maintenance spécialisée sur l'UTI Nivernais-Yonne. Nous dénonçons la tentative de scinder les 2 ateliers, ce qui représente un faux organisationnel structurel et géographique. La CFDT demande à ce que les 2 ateliers soient représentés avec le nombre d'agents, de grades.

En conclusion, la CFDT DTGB demande que l'administration soit à l'écoute de toutes les populations et surtout que des réponses concrètes soient apportées.

Nous vous remercions de votre attention.

Vos élus CLHSCT CFDT DTGB.



**VOUS HÉSITEZ
ENCORE ?**

CONTACTEZ-NOUS !

Par mail : cfdt@vnf.fr
Par téléphone : 06 07 69 30 65
Sur notre site web : www.elections-vnf.fr



SNPTRI
Syndicat National
des Personnels Techniques des Réseaux et
Infrastructures

Direction Territoriale
Centre -Bourgogne

Déclaration préalable au CLHSCT du 2 Mars 2021.

Monsieur le Président,

La CGT s'insurge une nouvelle fois sur le fait de ne pas avoir de documents fournis pour les points 3, 5 et 7 et ne voit pas comment préparer correctement cette instance sans eux. Une nouvelle fois, la problématique de l'hygiène sécurité non liée aux réorganisations passe au second plan à la DTCB.

Concernant le point 4, la CGT ne voit pas l'intérêt de présenter pour information dans cette instance des organigrammes qui ont déjà été validés lors d'un précédent CTUP.

Concernant l'accidentologie, la CGT s'interroge toujours sur les disparités qu'il peut y avoir entre les UTI en terme d'accident et ce depuis plusieurs années. En effet, pour la CGT, certains accidents ne remontent pas jusqu'à la Direction, faussant ainsi les statistiques et masquant la dangerosité de certains ouvrages ou de certaines pratiques.

Pour la CGT, il est urgent d'harmoniser la procédure entre les UTI, afin de pouvoir cibler sérieusement les postes ou les tâches les plus accidentogènes.

Enfin concernant la COVID : un grand nombre d'agents nous ont signalé la difficulté de l'utilisation du masque chirurgical sur des chantiers en période pluvieuse, ou au fond d'une écluse, du fait de sa fragilité. La CGT demande à ce qu'il soit entamé rapidement une réflexion sur le sujet pour trouver une méthode palliative au problème.

Les représentants C.G.T. au C.L.H.S.C.T.

